

LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE ET LOI BLANQUER : DEUX RÉFORMES COHÉRENTES DYNAMITENT LES CADRES PROTECTEURS DE NOS STATUTS ET NOS MÉTIERS

L'intérêt général et le service rendu auprès de tous les publics, la liberté d'action des personnels dégagée des intérêts marchands et de toute pression politique et administrative hérités de la Libération sont remis en cause d'une manière inédite depuis 1945.

**DÈS LE 1^{er}
JANVIER 2020,
LA LOI FONCTION
PUBLIQUE
PRÉVOIT :**

**VOTÉE LE 19
FÉVRIER, LA LOI
BLANQUER
« POUR UNE
ÉCOLE DE LA
CONFIANCE » :**

- **Suppression de l'examen collectif des promotions et des mutations** : le Rectorat prendrait ses décisions pour chaque collègue sans réunir aucune instance paritaire et sans avoir à se justifier, c'est l'**individualisation arbitraire des carrières** !
- **Suppression des CHSCT** : l'amélioration des conditions de travail n'est plus une obligation pour l'employeur.
- **Recours généralisé aux emplois contractuels à tous les niveaux**, y compris pour des directions d'établissement...
- **Remise en cause de la liberté d'expression des personnels** avec l'article 1, au nom de l'« exemplarité » des fonctionnaires !
- **Diminution des prérogatives du conseil administration** au profit de la commission permanente
- **Création d'établissements publics locaux des savoirs fondamentaux** par la fusion possible des écoles et du collège de secteur (direction commune, conseils d'administration et pédagogique communs, échange de services et regroupement de niveaux)
- **AED pré-recrutés en L2 pour assurer sur 3 ans les remplacements en interne**
- **Drapeaux et extraits de la Marseillaise dans chaque classe**
- **Financement obligatoire par les communes des écoles privées catholiques** dès l'école maternelle
- **Reprise en main des ESPE par les rectorats avec un risque de stagiaires à temps complet à terme.**



Renoncer à lutter contre les inégalités à l'école, museler les personnels et étouffer toute possibilité d'expression publique, résilier toutes les garanties de transparence et d'équité pour les promotions et les mutations : ces réformes portent une conception libérale et managériale de l'École et de la Fonction publique.

- **Rassemblements et grèves intersyndicales Fonction publique les 19 et 27 mars**
- **Manifestation pour l'Éducation le week-end du 30 mars**
- **Mobilisations locales en continu (refus des bacs et DNB blancs, démission des fonctions de PP...) : agissons et ne laissons pas faire !**

ORGANISEZ AU PLUS VITE UNE HEURE D'INFORMATION SYNDICALE AVEC LES MILITANT-ES DU SNES !

